

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

SPORTS

17 / 21_168 - RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DE LA SIGNALÉTIQUE AU STADIUM - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Boris DUPONCHEL

SPORTS

17 / 21_168 - RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DE LA SIGNALÉTIQUE AU STADIUM - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Michel FRANQUES

Achille TARRICONE, rapporteur,

Depuis 2008, le Stadium municipal accueille de nombreuses manifestations sportives d'athlétisme de portée nationale et internationale.

Grâce à cet équipement, la Ville d'Albi et la Fédération Française d'Athlétisme ont construit un véritable partenariat qui a mené à positionner Albi comme « une terre d'athlétisme ».

Des travaux concernant la piste d'athlétisme (changement du revêtement notamment) et la signalétique ont été inscrits au budget 2021.

Par délibération du 14 décembre 2020, le conseil municipal a également validé un plan de financement concernant ces travaux.

Les travaux de la piste d'athlétisme ont été réalisés sur une durée de trois mois, entre mi-juin et mi-septembre 2021. Concernant la signalétique, les travaux seront réalisés sur le dernier trimestre 2021.

Afin de bénéficier d'une subvention de l'État (au titre de la la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL), de la Région (à travers la démarche Occitanie Ambition 2024 et l'appel à manifestation d'intérêt), mais également pour prétendre au versement d'une subvention du Département du Tarn (dans le cadre du contrat Atout Tarn), il est proposé de valider le nouveau plan de financement de cette opération.

Le montant de l'ensemble des travaux sur le Stadium s'élève à 880 000 € HT.

Il est donc proposé d'approuver le nouveau plan de financement de ces travaux inscrits au budget primitif 2021 et de solliciter un soutien financier du Conseil Régional d'Occitanie à hauteur de 35%, du Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 25 %, et de l'État à hauteur de 20 %.

Enfin, la Ville d'Albi prendra en charge 20 % du montant total H.T des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes (en HT)	
Travaux Piste d'Athlétisme	810 000 €	Région Occitanie (35%)	308 000 €
Travaux Signalétique	70 000 €	Conseil Départemental du Tarn (25%)	220 000 €
		Etat (20%)	176 000 €
		Commune d'Albi (20%)	176 000 €
Total	880 000 €	Total	880 000 €

SOLLICITE

l'aide financière du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Tarn et de l'État telle qu'inscrite dans le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE

madame le Maire à signer tous les documents concernant les aides financières demandées.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.